

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Exercice 2012 - Décision modificative n°11 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°11, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

| LIBELLES | Mouvements Budgétaires | | Mouvements Réels | | Mouvements d'Ordre | |
|---------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Section d'investissement | 60 929 531,16 | 43 805 072,35 | 3 026 121,54 | -13 071 092,81 | 57 903 409,62 | 56 876 165,16 |
| Section de Fonctionnement | -954 214,52 | -954 214,52 | 33 730,00 | -993 514,46 | -987 944,52 | 39 299,94 |
| TOTAUX | 59 975 316,64 | 42 850 857,83 | 3 059 851,54 | -14 064 607,27 | 56 915 465,10 | 56 915 465,10 |
| Résultat | -17 124 458,81 | | -17 124 458,81 | | | |
| TOTAUX EGAUX 2 à 2 | 42 850 857,83 | 42 850 857,83 | -14 064 607,27 | -14 064 607,27 | 56 915 465,10 | 56 915 465,10 |

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, cette décision s'élève, en recettes, à 42.850.857,83 € et en dépenses à 59.975.316,64 € d'où un déficit de 17.124.458,81 € qui provient de la section d'investissement du Budget annexe Transports et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2012 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 82.060.303,28 €. Il est proposé d'en utiliser une partie, dans la présente DM, pour annuler des prévisions d'emprunt (14.453.263,50 €) apparaissant dans ce budget et financer une somme, en principal, de 2.581.195,31 € à acquitter au Groupement Alstom au titre de la 1^{ère} phase du Tramway à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux, lu le 29 mars 2012.

Les mouvements réels s'établissent, en recettes, à -14.064.607,27 € et, en dépenses, à 3.059.851,54 €. Quant aux mouvements d'ordre, ils s'équilibrent, en recettes et dépenses, à un montant de 56.915.465,10 €.

Ces mouvements d'ordre, qui se situent pour l'essentiel, au Budget annexe Transports, (57.813.412,51 €) n'appellent pas de remarques particulières.

Il faut seulement rappeler que dans ce Budget annexe, ils correspondent essentiellement à l'ouverture d'autorisations budgétaires pour continuer, à l'instar des crédits déjà ouverts à cet effet, dans différentes DM (notamment les DM n°2, 7 et 8 de 2011), à transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) afférents à la 2^{ème} phase du Tramway, en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations étant achevées. Dans la présente DM, ces ouvertures de crédits portent sur un montant de 57.536.043,25 €. Figure également à ce budget une affectation de crédits d'études en immobilisations pour 277.369,40 €.

Sur les autres budgets, les mouvements d'ordre, sont constitués en majorité d'ajustements de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subvention.

Quelques commentaires peuvent être effectués également sur les mouvements réels.

- En section d'investissement :

- Au Budget Principal :

Au Chapitre 16

- 416.666,66 € de crédits nouveaux sont ouverts en dépenses à partir de la ligne des dépenses imprévues pour faire face à des trimestrialités d'emprunts tombant d'ici la fin de l'exercice sur deux prêts souscrits cette année auprès respectivement de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ;
- 819.546,15 € de prévisions d'emprunts sont effacées en recettes à l'issue de l'encaissement d'une subvention européenne de même montant suite à la réalisation de travaux avenue de Paris à Lormont.

Au Chapitre 204

- 1.700.000 € sont ouverts par virement de crédits à partir de la ligne générique des contrats de co-développement pour assurer le financement de la participation à verser par la CUB au titre de 2012 pour la réalisation du Centre Culturel et Touristique du Vin (CCTV), projet inscrit au CODEV de la Ville de Bordeaux et donnant lieu à un rapport distinct au Conseil de ce jour.

- 800.000 € sont proposés par virement de crédits pour permettre à la CUB de verser, d'ici la fin de l'exercice, à la Commune d'Eysines un premier pacte sur la participation (1.600.000 €), qu'elle s'est engagée à verser pour le groupe scolaire Gabriel Moussa, à raison d'un financement plafonné à 400 000 euros HT par classe pour les constructions neuves, au titre des besoins générés par le programme de construction prévisionnel de la ZAC de Carès, fonds de concours donnant également lieu à un rapport distinct au Conseil de ce jour.
- 993.514,56 € de recalage à la baisse de la prévision de crédits ouverte au Budget primitif en dépenses d'investissement, ajustement effectué pour mettre en concordance cette prévision avec le montant de la pénalité Logements sociaux – Article 55 de la loi SRU, notifié à la CUB pour 2012.

Au Chapitre 23 :

- 148.000 € de crédits nouveaux ouverts à partir d'une recette de même montant au chapitre 13 pour relever le crédit des travaux de voirie réalisés aux frais de tiers.

Au Chapitre 458 :

- 168.554,48 € de crédits ouverts pour la réalisation, pour le compte de la Commune de Carbon-Blanc, de travaux d'éclairage public, avenue Austin Conte/rue Victor Hugo avec une contribution de la Commune de 117.857,45 € et une participation de la CUB de 50.697,03 €.

Au Chapitre 020

- Le crédit des dépenses imprévues est, enfin, sollicité à hauteur de 446.878,13 € dans la présente DM dont 416.666,66 € au profit du chapitre 16.

Au budget annexe Transports

- 2.581.195,31 € de crédits ouverts pour, comme indiqué précédemment, acquitter cette somme, en principal, au Groupement Alstom à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux, le 29 mars 2012, dans un contentieux opposant notre Etablissement à ce groupement à la suite à des travaux réalisés dans le cadre de la 1^{ère} phase du Tramway.
- 1.206.313,24 € de rectification d'écritures en section d'investissement qu'il convient d'effectuer à l'occasion de la constitution des immobilisations de la 2^{ème} phase du Tramway.

- En section de Fonctionnement

Divers virements de crédits effectués au sein d'un même chapitre ou entre chapitres qui n'influent pas sur les masses du Budget comme par exemple au chapitre 011 du Budget Principal.

Quelques commentaires peuvent, cependant, être faits sur différentes propositions d'ouvertures de crédits.

Au Budget Principal :

Le chapitre 022 « Dépenses imprévues » est sollicité à hauteur de 654.102,80 € pour financer, aux chapitres 65 et 67, les aides suivantes que le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer :

- 304.000 € de subvention de fonctionnement afin d'honorer la participation de notre Institution au plan d'actions de communication et de promotion du territoire (Marketing territorial) lancé par Bordeaux Gironde Investissement au titre de l'année 2011 (Délibération n°2011/804 du 25 novembre 2011) ;
- 35.000 € pour financer une aide financière exceptionnelle déjà versée sur 2012 à l'association « Action contre la Faim » en vue de venir en aide aux populations de la Corne d'Afrique (Délibération n°2011/565 du 23 septembre 2011) ;
- 25.000 € de crédits complémentaires pour porter la subvention de fonctionnement 2012 de la CUB à l'Association « La Mémoire de Bordeaux et des communes de la CUB » de 76.250 € à 101.250 € (Délibération du n°2012/008 du 20 janvier 2012) ;
- 13.000 € pour financer un fonds de concours à verser à la commune de Blanquefort en vue de l'organisation du Festival de la Nature 2012 les 14 et 16 septembre 2012 (Fiche action Codev n°25) (Délibération n°2012/534 du 13 juillet 2012) ;
- 40.000 € pour financer, en exécution des Codev, diverses manifestations et actions culturelles non initialement prévues (Au fil des arts, Speed Food, Foulées Littéraires, préfiguration projet « La Vacherie »...) ;
- 74.330 € pour permettre à la CUB d'acquitter le solde de sa participation 2010 à l'association Arc en Rêve ;
- 25.000 € d'aide en faveur de l'organisation par l'association ACIDD (association pour la communication et l'information sur le développement durable) de la 10^{ème} édition de l'Université d'été de la Communication pour le Développement Durable les 23 et 24 août 2012 (Délibération n°2012/469 du 13 juillet 2012) ;
- 54.000 € de subvention exceptionnelle de fonctionnement 2012 à l'association Centre Régional d'Eco-Energie d'Aquitaine (CREAQ) pour favoriser la promotion par cet organisme des principes du développement durable, des énergies renouvelables, de la sobriété énergétique et l'éco-construction ;

- 70.000 € de subvention de fonctionnement qu'il est proposé d'attribuer à l'Association «Les fourmis dans le compteur » afin de soutenir son projet de mise en place d'un outil reproductible d'aide à la décision et à la réalisation de travaux de rénovation énergétique en maison individuelle ;
- 13.772,80 € de remise gracieuse de facturation d'enlèvement des déchets accordée par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0249 du 29 avril 2011 à la Fédération du Commerce Bordelais, organisme dissout depuis le 25 juin 2006.

Aux chapitres 73 « Impôts et Taxes », figure la réduction de la prévision 2012 de la pénalité prévue par l'article 55 de la loi SRU acquittée par les communes ne respectant pas les quotas de logements sociaux sur leur territoire. Cette prévision est ramenée de 1.164.748 € à 171.233,54 €, soit une diminution de 993.514,46 € (Délibération n°2012/522 du 13 juillet 2012).

Au Budget annexe Transports :

En application de l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé avec la Société Kéolis, avenant adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2012/0400 du 22 juin 2012, il s'avère nécessaire de dégager un crédit complémentaire de 1.750.000 € au niveau de la Contribution Forfaitaire d'Exploitation (CFE) pour essentiellement prendre en compte les conséquences d'une part, des travaux de la phase 3 du Tramway et d'autre part, de l'indisponibilité du pont aval traversant les écluses des Bassins à Flot à Bordeaux Nord.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,

- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 a ux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les crédits ouverts au budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois ainsi qu'aux décisions Modificatives adoptées depuis le début de l'exercice.
- Les crédits ouverts dans les différentes décisions modificatives ainsi qu'au Budget Supplémentaire adoptés depuis le début du présent exercice.

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article unique :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°11 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes, à 42.850.857,83 € et en dépenses à 59.975.316,64 € d'où un déficit de 17.124.458,81 € qui provient de la section d'investissement du Budget annexe Transports et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2012 en attente d'utilisation, dans cette même section, pour un montant de 82.060.303,28 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

112 Voix Pour
0 Voix Contre
8 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|--|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2012</p> |
|--|

M. LUDOVIC FREYGEFOND